

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

18/11/2015

20H30

Mairie

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine – JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre– CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick- GRILLET Luc
Absents	CHARDON Didier
Secrétaire de séance	DELAVOET Jean-Pierre

Ordre du Jour

- Nomination secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu conseil du 14 octobre 2015
- Approbation modification n°3 PLU
- Avenant marché Carrefour RD 190
- Avis projet schéma départemental coopération intercommunale
- Groupe Scolaire :
 - Marché maîtrise d'œuvre architectes
 - Demande subvention DETR
- Subventions associations
- Remboursement livres non rendus bibliothèque
- Questions diverses :
 - Elections décembre

Mr le Maire rend hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence. Il indique aussi qu'à la demande de la gendarmerie, il est pour l'instant interdit de stationner des véhicules à l'abord immédiat de la cour d'école et demande aux parents d'élèves leur compréhension. Des barrières ont été installées afin de délimiter le périmètre de sécurité.

APPROBATION COMPT-RENDU 14 OCTOBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION MODIFICATION N°3 PLU

L'enquête publique pour la modification du PLU est terminée et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Toutefois, les services de la préfecture font savoir qu'il s'agit de la 12^{ème} modification depuis l'élaboration du PLU et qu'ils n'en accepteraient pas de nouvelle. Par conséquent, une révision s'impose à court terme. Le conseil municipal approuve la modification à l'unanimité.

AVENANT MARCHÉ CARREFOUR RD 190

Les travaux d'aménagement du carrefour et des abords de la RD190 sont terminés. Certains travaux comme l'aménagement de l'intérieur du virage initialement prévus au marché n'ont pas été réalisés.

Marché prévu : 894 657.10 € HT
Réalisé : 774 682.21 € HT

L'écart de 13.41% a été validé par la commission d'appel d'offres le 17 novembre 2015, et le conseil municipal approuve un avenant négatif par délibération.

AVIS PROJET SCHEMA DEPARTEMENTAL COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose que par courrier du 30 septembre 2015 reçu le 07 octobre 2015, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a saisi la commune du projet de schéma départemental de coopération intercommunale qu'il en a faite à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 02 octobre 2015.

Ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale décrit et analyse la situation de l'intercommunalité en Haute-Savoie avant de proposer des évolutions.

Selon l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale qui doivent se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la notification.

La proposition de Monsieur le Préfet pour la Communauté de Communes de la Vallée Verte concerne le développement des compétences, notamment en matière d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

GROUPE SCOLAIRE

Le concours de Maitrise d'Oeuvre concernant le groupe scolaire est terminé.
 Le cabinet d'architectes retenu est le groupement d'architectes N.G architecture Nelly Guyot, Archimotion Olivier Poulet, Eurl Bernard Vaudaux-Ruth 74250 FILLINGES ;
 M. le Maire présente le projet retenu.

Le programme du concours prévoyait un budget de 2 580 000 € et l'équipe de maître d'œuvre affirme pouvoir réaliser l'ensemble des travaux pour 2 587 600 €.
 Après ouverture des plis, les honoraires s'élevaient à 15.61% soit 403 924.36 €.
 Après négociation, ceux-ci sont ramenés à 374 037.58 €.

De plus, le concours d'un Bureau d'étude acoustique sera apporté sans frais supplémentaires, ce qui donne une remise globale de 34 906.72€.
 Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre après négociation.

Une subvention est envisageable au titre de la Dotation d'Equipement Territoires Ruraux (DETR), et le conseil municipal autorise donc M. le Maire à en faire la demande.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

La commission TACA a analysé les demandes de subventions reçues en mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATION LA RUCHE	1 270
SKI CLUB BOGEVE	5 000
ASSOCIATION LA MONTAGNE	700
ASSOCIATION FMB	200
BOGEVE ANIMATION	700
ANCIENS AFN	100
COOPERATIVE CLAUDEL	1240
COOPERATIVE PICASSO	1570
COOPERATIVE SCOLAIRE	2700
COOPERATIVE MONET	1130
CULOTTES COURTES	150
MARPA	500
ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE	200
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LA FAIM	105
VMEH (Visite Malades Ets Hospitaliers)	100
BOEGE SPORT	110
LA BANQUE ALIMENTAIRE	100
MFR (MARGENCELI)	100
MFR (BONNE)	100
MFR CRANVES-SALES	50
CECAM	50

REMBOURSEMENT LIVRES NON RENDUS BIBLIOTHEQUE

Un certain nombre de livres de la bibliothèque non pas été rendu malgré de nombreuses relances de la part de l'équipe des bénévoles.

Le conseil municipal, par délibération autorise la trésorerie à émettre des titres aux personnes concernées afin que les livres soient remboursés.

QUESTIONS DIVERSES

- Un appartement dans le « Gîte de la Mouille » à été vendu à M. Adrien Chardon et Mlle Laurie Gladkoff pour la somme de 80 000 €
- La commune de Bogève a acquis auprès de Messieurs Bouvier Antoine et Georges l'ancien « pèse lait » de Plaine Joux, ainsi qu'une parcelle attenante pour 12 300 €
- Le lot N°6 « Lotissement Les Chaix » est vendu, la signature est prévue pour le 30 novembre 2015
- Les travaux de la mairie provisoire dans le bâtiment 'La Rachasse » avancent comme prévu et celle-ci sera opérationnelle dès le printemps. De plus, quelques petits travaux sont en cours au presbytère pour créer une salle de réunion
- M le Maire rappelle qu'il est interdit de faire du feu dans la commune et que celle-ci doit donner l'exemple. De ce fait il serait utile que le service technique soit doté d'un broyeur végétaux. Le coût est d'environ 12 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30